

**Fonds équilibré canadien Portland – série A**

Conseils en placements Portland inc.

au 20 avril 2018

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série A du Fonds équilibré canadien Portland (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, demandez-le à votre courtier, communiquez avec Conseils en placements Portland inc. (le « gestionnaire ») au 1-888-710-4242 ou transmettez-lui un courriel à [info@portlandic.com](mailto:info@portlandic.com) ou visitez le site [www.portlandic.com](http://www.portlandic.com).

Avant d'investir dans un fonds, la façon dont le fonds cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

|   |                      |                                       |  |
|---|----------------------|---------------------------------------|--|
| <b>Bref aperçu</b>                        |                      | <b>Gestionnaire du Fonds :</b>        | Conseils en placements Portland inc.     |
| <b>Code du Fonds :</b>                    | PTL300/PTL305/PTL310 | <b>Gestionnaire de portefeuille :</b> | Conseils en placements Portland inc.     |
| <b>Date de création du fonds :</b>        | 31 octobre 2012      | <b>Placement minimal :</b>            | 250 \$ (initial), 50 \$ (supplémentaire) |
| <b>Valeur totale au 29 mars 2018:</b>     | 9 598 742 \$         |                                       |  |
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b> | 2,82 %               |                                       |  |

**Dans quoi le fonds investit-il?**

L'objectif du Fonds est de procurer des rendements totaux à long terme positifs, composés de revenu et de gains en capital, principalement par des placements dans un portefeuille de titres à revenu fixe et de titres de participation canadiens. Le Fonds cherche à procurer un revenu et une croissance du capital, tout en atténuant la volatilité des actions, en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions, de CAAE, de titres à revenu fixe, d'actions privilégiées, d'options et de fonds négociés en bourse. Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers d'une manière compatible avec son objectif de placement.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 29 mars 2018. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

**10 principaux placements (29 mars 2018)**

|     |   |       |
|-----|---|-------|
| 1.  | Banque de Nouvelle-Écosse               | 9,9 % |
| 2.  | Banque Royale du Canada                 | 9,9 % |
| 3.  | Banque Canadienne Impériale de Commerce | 9,7 % |
| 4.  | Banque Toronto-Dominion                 | 9,6 % |
| 5.  | RioCan Real Estate Investment Trust     | 9,3 % |
| 6.  | Walgreens Boots Alliance, Inc.          | 8,5 % |
| 7.  | Fortis Inc.                             | 8,3 % |
| 8.  | Time Warner Inc.                        | 7,1 % |
| 9.  | Emera Incorporated                      | 6,2 % |
| 10. | Corporation financière Power            | 4,4 % |

Les 10 principaux titres forment 82,8 % du Fonds

|                             |           |
|-----------------------------|-----------|
| <b>Total des placements</b> | <b>15</b> |
|-----------------------------|-----------|

**Répartition des placements (29 mars 2018)**

| <b>Secteurs</b>                    |        |
|------------------------------------|--------|
| Finance                            | 48,0 % |
| Services publics                   | 14,5 % |
| Fonds négociés en bourse           | 11,6 % |
| Immobilier                         | 9,3 %  |
| Biens de consomm. essentiels       | 8,5 %  |
| Biens de consomm. discrétionnaires | 7,1 %  |
| Autres actifs nets (Passifs)       | 1,0 %  |
| <b>Placements</b>                  |        |
| Actions canadiennes                | 70,2 % |
| Actions américaines                | 17,2 % |
| Revenus fixes canadiens            | 11,6 % |
| Autres actifs nets (Passifs)       | 1,0 %  |

**Quel est le degré de risque?**

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer le risque consiste à examiner à quel point le rendement du Fonds varie dans le temps. Cela s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des fonds ayant une plus forte volatilité changera plus dans le temps. Ils ont typiquement de plus fortes possibilités de perdre de l'argent et peuvent aussi offrir plus de chances de rendements supérieurs. Les fonds ayant une plus faible volatilité ont souvent des rendements plus faibles et des risques moindres de perdre de l'argent.

**Risque**

Le gestionnaire classe la volatilité de ce fonds comme étant de **faible à moyenne**.

Ce classement se base sur l'amplitude des variations du rendement du Fonds pendant des années. Il n'indique pas quelle sera la volatilité à l'avenir. Ce classement peut changer. Un fonds avec un classement faible peut quand-même perdre de l'argent.



**Fonds équilibré canadien Portland – série A**

Conseils en placements Portland inc.

au 20 avril 2018

**Aucune garantie**

Comme la plupart des fonds d'investissement, le Fonds ne présente aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous investissez.

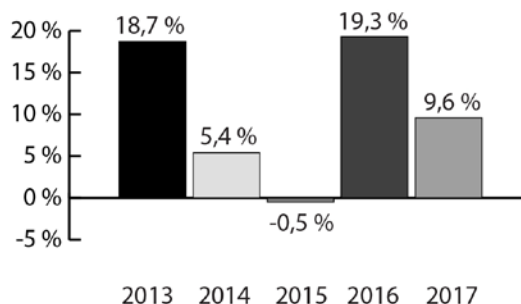
Pour de plus amples renseignements sur le degré de risque et les risques spécifiques pouvant affecter le rendement du Fonds, veuillez consulter l'intitulé « Quels sont les risques d'investir dans ce Fonds » dans son prospectus simplifié.

**Quel a été le rendement du fonds?**

Cette rubrique présente le rendement des parts de la série A du Fonds depuis cinq ans, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du Fonds.

**Rendements d'une année à l'autre**

Ce graphique indique le rendement des parts de série A pour les cinq dernières années. La valeur du Fonds a baissé une fois pendant les cinq dernières années. La fourchette des rendements et la variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques du Fonds par le passé. Cela n'indique cependant pas quelle sera la performance future du Fonds.



**Rendements de trois mois les plus hauts et les plus bas**

Ce tableau indique les meilleurs et les pires rendements des parts de série A du Fonds sur trois mois pendant les cinq dernières années au 29 mars 2018. Les meilleurs et les pires rendements de trois mois pourront être différents à l'avenir. Voyez combien de pertes vous pouvez vous permettre d'absorber pendant une courte période de temps.

|                           | Rendement | 3 mois au  | Si vous avez investi 1 000 \$ en début de période    |
|---------------------------|-----------|------------|--|
| <b>Meilleur rendement</b> | 8,9 %     | 30/12/2016 | La valeur de votre placement augmenterait à 1 089 \$ |
| <b>Pire rendement</b>     | -5,6 %    | 29/2/2016  | La valeur de votre placement baisserait à 944 \$     |


**Rendement moyen**

Le rendement moyen des parts de série A du Fonds a atteint 9,2 % depuis son lancement. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds depuis son lancement, votre placement vaudrait 1 607 \$ au 29 mars 2018.

**À qui ce fonds est-il destiné?**

**Aux investisseurs qui :**

- recherchent la croissance de leur capital à long terme avec des placements dans des actions et des valeurs à revenu fixe canadiennes
- acceptent certaines variations de rendement
- investissent à moyen et long terme

 N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenus stables.

**Un mot sur la fiscalité**

En règle générale, vous devez payer de l'impôt sur toute somme que vous rapporte un fonds, notamment sur votre quote-part des gains du Fonds, ainsi que sur les gains en capital imposables réalisés au rachat de votre placement. Le montant de l'impôt que vous devez verser dépend des lois fiscales de votre lieu de résidence, du fait que déteniez ou non les titres du fonds dans un régime enregistré et du type de gains que le Fonds a réalisés (p. ex. des intérêts, des dividendes ou des gains en capital). En règle générale, vous ne payez aucun impôt sur les placements détenus dans un régime enregistré d'épargne retraite, un compte d'épargne libre d'impôt et autres régimes enregistrés.

Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un relevé d'impôt indiquant votre quote-part des gains du Fonds. Vous devez ajouter les montants qui y figurent à votre revenu, qu'ils vous aient été versés en espèces ou qu'ils aient été réinvestis. Vous devez calculer les gains en capital imposables découlant d'un rachat.

**Combien cela coûte-t-il?**

Les tableaux qui suivent présentent les frais et charges que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série A du Fonds. Les frais et charges – y compris les commissions – sont différents pour chaque série d'un fonds et les différents fonds. Les commissions plus élevées peuvent influencer les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements à coût moindre qui pourraient vous convenir.

**1. Frais d'acquisition**

Lorsque vous achetez des parts de série A du Fonds, vous devez choisir une option de frais d'acquisition. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

**Fonds équilibré canadien Portland – série A**
**Conseils en placements Portland inc.**
**au 20 avril 2018**

| Option de souscription              | Ce que vous payez  |                    | Comment ça fonctionne   |
|-------------------------------------|--|--------------------|---|
|                                     | en pourcentage (%)   | en pourcentage (%) |   |
| Option frais d'acquisition initiaux | 0 % à 6 % du montant que vous achetez  |                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous négociez avec la société de votre représentant le taux de commission que vous paierez lors de l'achat de parts.</li> <li>Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant que vous achetez. La commission est versée à la société de votre représentant.</li> </ul>   |
| Option frais d'acquisition reportés | Si vous vendez/échangez :<br>au cours de la 1 <sup>re</sup> année 6,0 %<br>au cours de la 2 <sup>e</sup> année 5,5 %<br>au cours de la 3 <sup>e</sup> année 5,0 %<br>au cours de la 4 <sup>e</sup> année 4,5 %<br>au cours de la 5 <sup>e</sup> année 4,0 %<br>au cours de la 6 <sup>e</sup> année 3,5 %<br>par la suite néant |                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais d'acquisition reportés sont à taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu/changé et correspondent à un pourcentage du prix initial du placement vendu/changé.</li> <li>Lorsque vous investissez dans le Fonds, le gestionnaire verse à votre courtier inscrit une commission correspondant à 5 % du montant investi. Si vous vendez/changez des parts, les frais d'acquisition reportés sont remis au gestionnaire.</li> <li>Vous pouvez vendre/changer jusqu'à 10 % de vos parts chaque année sans frais d'acquisition reportés. Vous ne pouvez reporter une partie inutilisée de ce montant. Vous ne pouvez vous prévaloir de ce droit de rachat sans frais si vous demandez le rachat/changez de la totalité de vos parts achetées aux termes de cette option.</li> <li>Vous pouvez substituer à vos parts des parts de la même série d'un autre fonds que nous offrons sans frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition reportés des nouvelles parts est établi selon la date d'achat des parts initiales.</li> </ul> |
| Option frais d'acquisition réduits  | Si vous vendez/échangez :<br>au cours des<br>18 premiers mois 3,0 %<br>entre le 18 <sup>e</sup> et le 36 <sup>e</sup> mois 2,5 %<br>par la suite néant   |                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais d'acquisition réduits sont à taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu et correspondent à un pourcentage du prix initial du placement vendu/changé.</li> <li>Lorsque vous investissez dans le Fonds, le gestionnaire verse à votre courtier inscrit une commission correspondant à 2,5 % du montant investi. Si vous vendez/changez des parts, les frais d'acquisition réduits sont remis au gestionnaire.</li> <li>Vous pouvez vendre/changer jusqu'à 10 % de vos parts chaque année sans frais d'acquisition réduits. Vous ne pouvez reporter une partie inutilisée de ce montant. Vous ne pouvez vous prévaloir de ce droit de rachat sans frais si vous demandez le rachat/changez de la totalité de vos parts achetées aux termes de cette option.</li> <li>Vous pouvez substituer à vos parts des parts de la même série d'un autre fonds que nous offrons sans frais d'acquisition réduits. Le barème des frais d'acquisition réduits des nouvelles parts est établi selon la date d'achat des parts initiales.</li> </ul>           |

**2. Frais du fonds**

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du Fonds. Au 30 septembre 2017, les frais de la série étaient de 2,84 % de sa valeur. Cela correspond à 28 \$ environ sur chaque tranche de placement de 1 000 \$.

|  | Taux annuel (en % de la valeur de la série) |
|--|---|
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b><br>C'est le total des frais de gestion de la série (y compris les commissions de suivi) et des frais d'exploitation. Le gestionnaire a renoncé à une partie des frais de la série. Si cela n'avait pas été le cas, le RFG aurait été plus élevé. | 2,82 %                                      |
| <b>Ratio des frais de transactions (RFT)</b><br>Il s'agit des frais de transactions afférents à cette série  | 0,02 %                                      |
| <b>Frais du Fonds</b>  | <b>2,84 %</b>                               |

**Fonds équilibré canadien Portland – série A**

Conseils en placements Portland inc.

au 20 avril 2018

**Autres renseignements sur les commissions de suivi**

Les commissions de suivi sont des commissions répétitives. Elles sont payées aussi longtemps que vous détenez le Fonds. Elles sont liées aux services et aux conseils que vous donnent votre représentant et sa société. Le gestionnaire paie les commissions de suivi à la société de votre représentant. Elles sont versées à même les frais de gestion du Fonds et basées sur la valeur de votre placement. Leur taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

| Option de frais d'acquisition           | Montant des commissions de suivi  |   |
|---|---|---|
|   | en pourcentage (%)  | en dollars (\$)   |
| Option des frais d'acquisition initiaux | 1,0 % de la valeur de votre placement   | 10,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie   |
| Option frais d'acquisition reportés     | 0,50 % de la valeur de votre placement pour les six premières années et jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement annuellement par la suite   | 5,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie pour les six premières années et 10,00 \$ par année pour chaque année suivante   |
| Option des frais d'acquisition réduits  | 0,50 % de la valeur de votre placement pour les trois premières années et jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement annuellement par la suite | 5,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie pour les trois premières années et 10,00 \$ par année pour chaque année suivante |

**3. Autres frais**

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou échangerez des parts de cette série du Fonds.

| Frais                            | Ce que vous payez   |
|----------------------------------|---|
| Frais d'opérations à court terme | Jusqu'à 2 % du montant du rachat si vous vendez ou demandez une substitution dans un délai de 90 jours d'un achat. Ces frais sont versés au Fonds.  |
| Frais de substitution/changement | Votre courtier peut vous demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts ayant fait l'objet d'une substitution/changement, frais que vous négociez avec votre courtier. Ces frais sont versés à la société de votre représentant. |

**Et si je change d'idée?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

**Renseignements**

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du Fonds et d'autres documents d'information qui renferment des renseignements plus détaillés, communiquez avec Conseils en placements Portland inc. ou avec votre courtier. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

**Conseils en placements Portland inc.**

1375 Kerns Road, Suite 100  
Burlington (Ontario) L7P 4V7  
Appel sans frais : 1-888-710-4242

Courriel : [info@portlandic.com](mailto:info@portlandic.com)

Site Web : [www.portlandic.com](http://www.portlandic.com)

Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds communs de placement, veuillez consulter la brochure « Comprendre les organismes de placement collectifs » disponible sur le site internet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à [www.securities-administrators.ca](http://www.securities-administrators.ca).

**Fonds équilibré canadien Portland – série F**

Conseils en placements Portland inc.

au 20 avril 2018

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série F du Fonds équilibré canadien Portland (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, demandez-le à votre courtier, communiquez avec Conseils en placement Portland inc. (le « gestionnaire ») au 1-888-710-4242 ou transmettez-lui un courriel à [info@portlandic.com](mailto:info@portlandic.com) ou visitez le site [www.portlandic.com](http://www.portlandic.com).

Avant d'investir dans un fonds, la façon dont le fonds cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

|   |                 |   |  |
|---|-----------------|---|--|
| <b>Bref aperçu</b>                        |                 | <b>Gestionnaire du Fonds :</b> Conseils en placements Portland inc. |  |
| <b>Code du Fonds :</b>                    | PTL002          | <b>Gestionnaire de portefeuille :</b>                               | Conseils en placements Portland inc.     |
| <b>Date de création du fonds :</b>        | 31 octobre 2012 | <b>Placement minimal :</b>  | 250 \$ (initial), 50 \$ (supplémentaire) |
| <b>Valeur totale au 29 mars 2018:</b>     | 9 598 742 \$    |   |  |
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b> | 1,69 %          |   |  |

**Dans quoi le fonds investit-il?**

L'objectif du Fonds est de procurer des rendements totaux à long terme positifs, composés de revenu et de gains en capital, principalement par des placements dans un portefeuille de titres à revenu fixe et de titres de participation canadiens. Le Fonds cherche à procurer un revenu et une croissance du capital, tout en atténuant la volatilité des actions, en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions, de CAAE, de titres à revenu fixe, d'actions privilégiées, d'options et de fonds négociés en bourse. Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers d'une manière compatible avec son objectif de placement.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 29 mars 2018. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

**10 principaux placements (29 mars 2018)**

|     |   |       |
|-----|---|-------|
| 1.  | Banque de Nouvelle-Écosse               | 9,9 % |
| 2.  | Banque Royale du Canada                 | 9,9 % |
| 3.  | Banque Canadienne Impériale de Commerce | 9,7 % |
| 4.  | Banque Toronto-Dominion                 | 9,6 % |
| 5.  | RioCan Real Estate Investment Trust     | 9,3 % |
| 6.  | Walgreens Boots Alliance, Inc.          | 8,5 % |
| 7.  | Fortis Inc.                             | 8,3 % |
| 8.  | Time Warner Inc.                        | 7,1 % |
| 9.  | Emera Incorporated                      | 6,2 % |
| 10. | Corporation financière Power            | 4,4 % |

Les 10 principaux titres forment 82,8 % du Fonds

|                             |           |
|-----------------------------|-----------|
| <b>Total des placements</b> | <b>15</b> |
|-----------------------------|-----------|

**Répartition des placements (29 mars 2018)**

| <b>Secteurs</b>                    |        |
|------------------------------------|--------|
| Finance                            | 48,0 % |
| Services publics                   | 14,5 % |
| Fonds négociés en bourse           | 11,6 % |
| Immobilier                         | 9,3 %  |
| Biens de consomm. essentiels       | 8,5 %  |
| Biens de consomm. discrétionnaires | 7,1 %  |
| Autres actifs nets (Passifs)       | 1,0 %  |
| <b>Placements</b>                  |        |
| Actions canadiennes                | 70,2 % |
| Actions américaines                | 17,2 % |
| Revenus fixes canadiens            | 11,6 % |
| Autres actifs nets (Passifs)       | 1,0 %  |

**Quel est le degré de risque?**

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer le risque consiste à examiner à quel point le rendement du Fonds varie dans le temps. Cela s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des fonds ayant une plus forte volatilité changera plus dans le temps. Ils ont typiquement de plus fortes possibilités de perdre de l'argent et peuvent aussi offrir plus de chances de rendements supérieurs. Les fonds ayant une plus faible volatilité ont souvent des rendements plus faibles et des risques moindres de perdre de l'argent.

**Risque**

Le gestionnaire classe la volatilité de ce fonds comme étant de **faible à moyenne**.

Ce classement se base sur l'amplitude des variations du rendement du Fonds pendant des années. Il n'indique pas quelle sera la volatilité à l'avenir. Ce classement peut changer. Un fonds avec un classement faible peut quand-même perdre de l'argent.



**Fonds équilibré canadien Portland – série F**

Conseils en placements Portland inc.

au 20 avril 2018

**Aucune garantie**

Comme la plupart des fonds d'investissement, le Fonds ne présente aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous investissez.

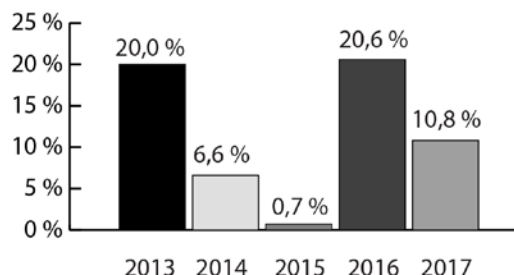
Pour de plus amples renseignements sur le degré de risque et les risques spécifiques pouvant affecter le rendement du Fonds, veuillez consulter l'intitulé « Quels sont les risques d'investir dans ce Fonds » dans son prospectus simplifié.

**Quel a été le rendement du fonds?**

Cette rubrique présente le rendement des parts de la série F du Fonds depuis cinq ans, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du Fonds.

**Rendements d'une année à l'autre**

Ce graphique indique le rendement des parts de série F pour les cinq dernières années. La valeur du Fonds n'a pas baissé pendant les cinq années passées. La fourchette des rendements et la variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques du Fonds par le passé. Cela n'indique cependant pas quelle sera la performance future du Fonds.



**Rendements de trois mois les plus hauts et les plus bas**

Ce tableau indique les meilleurs et les pires rendements des parts de série F du Fonds sur trois mois pendant les cinq dernières années au 29 mars 2018. Les meilleurs et les pires rendements pourront être différents à l'avenir. Voyez combien de pertes vous pouvez vous permettre d'absorber pendant une courte période de temps.

|                           | Rendement | 3 mois au  | Si vous avez investi 1 000 \$ en début de période    |
|---------------------------|-----------|------------|--|
| <b>Meilleur rendement</b> | 9,2 %     | 30/12/2016 | La valeur de votre placement augmenterait à 1 092 \$ |
| <b>Pire rendement</b>     | -5,3 %    | 29/2/2016  | La valeur de votre placement baisserait à 947 \$     |


**Rendement moyen**

Le rendement moyen des parts de série F du Fonds a atteint 10,4 % depuis son lancement. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds depuis son lancement, votre placement vaudrait 1 708 \$ au 29 mars 2018.

**À qui ce fonds est-il destiné?**

**Aux investisseurs qui :**

- recherchent la croissance de leur capital à long terme avec des placements dans des actions et des valeurs à revenu fixe canadiennes
- acceptent certaines variations de rendement
- investissent à moyen et long terme

 N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenus stables.

**Un mot sur la fiscalité**

En règle générale, vous devez payer de l'impôt sur toute somme que vous rapporte un fonds, notamment sur votre quote-part des gains du Fonds, ainsi que sur les gains en capital imposables réalisés au rachat de votre placement. Le montant de l'impôt que vous devez verser dépend des lois fiscales de votre lieu de résidence, du fait que déteniez ou non les titres du fonds dans un régime enregistré et du type de gains que le Fonds a réalisés (p. ex. des intérêts, des dividendes ou des gains en capital). En règle générale, vous ne payez aucun impôt sur les placements détenus dans un régime enregistré d'épargne retraite, un compte d'épargne libre d'impôt et autres régimes enregistrés.

Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un relevé d'impôt indiquant votre quote-part des gains du Fonds. Vous devez ajouter les montants qui y figurent à votre revenu, qu'ils vous aient été versés en espèces ou qu'ils aient été réinvestis. Vous devez calculer les gains en capital imposables découlant d'un rachat.

**Fonds équilibré canadien Portland – série F**

Conseils en placements Portland inc.

au 20 avril 2018

**Combien cela coûte-t-il?**

Les tableaux qui suivent présentent les frais et charges que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du Fonds. Les frais et charges – y compris les commissions – sont différents pour chaque série d'un fonds et les différents fonds. Les commissions plus élevées peuvent influencer les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements à coût moindre qui pourraient vous convenir.

**1. Frais d'acquisition**

Au lieu de payer des frais de vente, vous payez une redevance à la société de votre représentant, qui sont négociés entre vous et votre représentant. Pas de frais de vente sont applicables pour cette série du Fonds.

**2. Frais du fonds**

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du Fonds. Au 30 septembre 2017, les frais de la série étaient de 1,71 % de sa valeur. Cela correspond à 17 \$ environ sur chaque tranche de placement de 1 000 \$.

|  | Taux annuel (en % de la valeur de la série) |
|--|---|
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b><br>C'est le total des frais de gestion de la série (y compris les commissions de suivi) et des frais d'exploitation. Le gestionnaire a renoncé à une partie des frais de la série. Si cela n'avait pas été le cas, le RFG aurait été plus élevé. | 1,69 %                                      |
| <b>Ratio des frais de transactions (RFT)</b><br>Il s'agit des frais de transactions afférents à cette série  | 0,02 %                                      |
| <b>Frais du Fonds</b>  | <b>1,71 %</b>                               |

**Autres renseignements sur les commissions de suivi**

Pas de commissions de suivi sont applicables pour cette série du Fonds.

**3. Autres frais**

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou échangerez des parts de cette série du Fonds.

| Frais                            | Ce que vous payez   |
|----------------------------------|---|
| Frais d'opérations à court terme | Jusqu'à 2 % du montant du rachat si vous vendez ou demandez une substitution dans un délai de 90 jours d'un achat. Ces frais sont versés au Fonds.  |
| Frais de substitution/changement | Votre courtier peut vous demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts ayant fait l'objet d'une substitution/changement, frais que vous négociez avec votre courtier. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.   |
| Frais de la série F              | Vous pouvez payer une redevance, qui est négocié entre vous et votre représentant et versé directement à la société de votre représentant. En général, les investisseurs qui achètent cette série du Fonds participent à un programme sur la base des frais admissibles de la société de leur représentant. |

**Et si je change d'idée?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

**Renseignements**

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du Fonds et d'autres documents d'information qui renferment des renseignements plus détaillés, communiquez avec Conseils en placements Portland inc. ou avec votre courtier. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

**Conseils en placements Portland inc.**

1375 Kerns Road, Suite 100  
Burlington (Ontario) L7P 4V7  
Appel sans frais : 1-888-710-4242

Courriel : [info@portlandic.com](mailto:info@portlandic.com)

Site Web : [www.portlandic.com](http://www.portlandic.com)

Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds communs de placement, veuillez consulter la brochure « Comprendre les organismes de placement collectifs » disponible sur le site internet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à [www.securities-administrators.ca](http://www.securities-administrators.ca).